



***Pour une Europe  
démocratique, solidaire,  
écologique....***

**Nouveau traité européen :  
c'est non !**

*Aurélie Trouvé  
Novembre 2007*

## Le passage en force :



Comment s'y prendre pour faire passer un traité rejeté par la majorité des citoyens il y a deux ans ?

Comment ne pas prendre le moindre risque face au double non français et néerlandais au Traité Constitutionnel européen ?

# Démonstration en 5 temps par N.Sarkozy, de concert avec les chefs d'Etat et de gouvernement européens



1. Appliquer un calendrier ultra serré afin d'éviter toute possibilité de débat public
2. Faire passer ce traité non pas par référendum mais par voie parlementaire, afin d'éviter toute confrontation directe avec l'opinion citoyenne
3. Faire croire qu'il s'agit d'un « mini-traité simplifié »... et qu'il faut impérativement un nouveau traité pour que l'Union fonctionne à nouveau
4. Faire croire que le « non » au TCE a été pris en compte
5. S'appuyer sur la complaisance des médias

# 1. Appliquer un calendrier ultra serré afin d'éviter toute possibilité de débat public



- Mars 2007 : annonce de la relance d'un processus de révision des traités, à conclure avant les élections européennes de juin 2009...qui auraient pu être un grand moment de débat public sur l'avenir de l'Europe
- Juin 2007 : mandat du Conseil européen pour la rédaction d'un nouveau traité
- Juillet 2007 : achèvement du texte du traité par une Conférence Intergouvernementale (huit-clos entre représentants des chefs d'Etat et de gouvernement)
- Octobre 2007, conseil européen "exceptionnel" : approbation du traité par les chefs d'Etat et de gouvernement

2. Faire passer ce traité non pas par référendum mais par voie parlementaire, afin d'éviter toute confrontation directe avec l'opinion citoyenne



- En France : annonce par N.Sarkozy et le gouvernement d'une ratification
  - par voie parlementaire
  - « le plus vite possible » (en décembre, c'est-à-dire juste après la signature du traité le 13 décembre)
- De même, dans la plupart des autres Etats-membres : une ratification par voie parlementaire

### 3. Faire croire qu'il s'agit d'un « mini-traité simplifié »



...alors qu'en réalité, ce traité, c'est :

- plusieurs centaines de pages comportant 297 modifications, 12 protocoles et quelques dizaines de projets de déclarations... qu'on ne peut comprendre qu'en ayant en main les deux traités modifiés :
  - le traité sur l'Union européenne (TUE)
  - le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

*« Le but du Traité constitutionnel était d'être plus lisible... Le but de ce traité est d'être illisible... La constitution voulait être claire alors que ce traité devait être obscur. C'est un succès. »* (Karel De Gucht, ministre belge des Affaires étrangères)

### 3. Faire croire qu'il s'agit d'un « mini-traité simplifié »



- le frère jumeau du Traité Constitutionnel Européen :

*« les gouvernements européens se sont ainsi mis d'accord sur des changements cosmétiques à la Constitution pour qu'elle soit plus facile à avaler » (Valéry Giscard d'Estaing)*

*« La substance de la Constitution est maintenue. C'est un fait » (Angela Merkel)*

## 4. Faire croire que le « non » au TCE a été pris en compte



attac

En annonçant le retrait de l'expression « concurrence libre et non faussée » des objectifs de l'Union, grâce à l'action du président de la République...

- alors que le principe de “concurrence libre” reste présent dans de nombreux articles
- alors que le protocole n°6 réintroduit dans les objectifs de l'Union la concurrence non faussée : « le marché intérieur tel qu'il est défini à l'article [I-3] du traité sur l'Union européenne comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée » (l'article [I-3] portant sur les objectifs de l'Union)



# 4. ..et faire croire qu'il faut impérativement un nouveau traité pour que l'Union fonctionne à nouveau



- Alors que l'Union n'a jamais cessé de “fonctionner” suite aux nouveaux élargissements

*Cf. étude de l'observatoire des institutions européennes et toutes les directives de libéralisation qui sont passées depuis...*

- Alors que de toutes façons, le nouveau traité ne prévoit les nouvelles règles de décision qu'en 2014 (double majorité au Conseil, 55 % des Etats et 65 % de la population de l'Union) et 2017 si un Etat-membre le demande) !

# 5. S'appuyer sur la complaisance des médias



## *Quelques exemples parmi tant d'autres*

Editorial du Monde éditorial du 20 octobre : « *Enfin. [...] Le résultat n'est pas parfait. Mais il n'y avait sans doute pas, aujourd'hui, d'autre compromis possible.* » -  
« *L'engagement de Nicolas Sarkozy de ne pas organiser de référendum sur ce nouveau texte est un gage de succès.* »

Jean Quartemer, Libération dès le 19 juin 2007 : « *Certains affirment que la négociation par les seuls diplomates, suivie d'une ratification parlementaire, va concourir à éloigner davantage les peuples de l'Europe. On peut sérieusement en douter.* »

Claire Chazal (sur TF1, bien sûr) : « *Chacun y voit une chance de sortir l'Europe de la crise institutionnelle.* »

Catherine Matausch au JT de France 3 : « *L'Europe à 27 à nouveau en marche [...] deux ans après le non français à la Constitution.* »

# Le frère jumeau du Traité Constitutionnel Européen... c'est-à-dire ?



La confirmation :

- D'une politique sociale et des services publics soumis au droit de la concurrence
- D'une politique commerciale vouée au libre-échange
- D'une politique économique et monétaire au service des détenteurs de capitaux
- D'une politique militariste et atlantiste

La poursuite du fonctionnement anti-démocratique  
de l'Union

- Une politique sociale et des services publics soumis au droit de la concurrence



### **La Charte des droits fondamentaux :**

- obtient «*la même valeur juridique que les traités* » (article 6 du TUE) et devient «*juridiquement contraignante* » (Déclaration 31)

### ***mais :***

- Des droits sociaux de très faible portée :
  - Ex :** Droit au travail et à l'emploi → «*droit de travailler* »
- Une application des droits de la charte
  - s'adressant seulement à la mise en oeuvre du droit de l'Union
  - renvoyée aux «*pratiques et législations nationales* »
  - qui ne crée «*aucune compétence et aucune tâche nouvelle pour l'Union* »
- Le Royaume-Uni et la Pologne dispensées de la charte (protocole n°7)

***...pas de droit social européen pour faire contre-poids au droit de la concurrence, qui reste central dans l'Union***

# □ Une politique sociale et des services publics soumis au droit de la concurrence

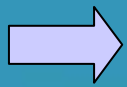


attac

- Affirmation de la nécessité d'assurer les conditions économiques et financières permettant aux services d'intérêt économique général (SIEG) d'assurer leurs missions (article 14 du TFUE)
- Protection nouvelle des compétences des Etats-membres concernant les services non économiques d'intérêt général

*mais :*

- Pas de définition des services non économiques d'intérêt général (qui peuvent concerner presque tous les services publics)
- Mise en oeuvre de cet article soumise aux articles 86 et 87 conservés :
  - soumission des services publics aux règles de la concurrence, sauf si cela n'entrave pas le développement des échanges « dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté » (dont est juge la Commission européenne)
  - restriction forte des aides d'Etat



*base juridique conservée pour la libéralisation des services publics*



attac

# . La confirmation d'une politique commerciale vouée au libre-échange

- Objectif affiché : « encourager l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale, y compris par la suppression progressive des obstacles au commerce international » (article 10A TUE repris du TCE)
- « contribuer (...) à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres » (article 188 B du TFUE repris du TCE avec ajout de « investissements étrangers directs » et « et autres »)



attac

• La confirmation d'une politique économique et monétaire au service des détenteurs de capitaux

- Entrée dans les objectifs de l'Union de la stabilité des prix (art. 3 du TUE repris du TCE) et maintien de l'indépendance de la Banque Centrale Européenne
- Déclaration 17 : préconise le renforcement de la compétitivité, invite « à une restructuration des recettes et des dépenses publiques, tout en respectant la discipline budgétaire conformément aux traités et au Pacte de stabilité et de croissance » et fixe comme objectif « de parvenir progressivement à un excédent budgétaire en

# La confirmation d'une politique militariste et atlantiste



- Militarisme officiellement encouragé : « *Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires* » (futur art. 27-3 TUE repris du TCE)
- Interventions militaires à l'étranger encouragées au nom de la lutte contre le terrorisme : « *Toutes ces missions peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des pays tiers pour combattre le terrorisme sur leur territoire* » (futur art. 28 TUE repris du 309 TCE)
- Primauté de l'OTAN : « *Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre* » (futur article 27-7 TUE repris du TCE)





attac

# La poursuite du fonctionnement anti-démocratique de l'Union

- Un droit d'initiative citoyenne reconnu (article 8 B-4 TUE repris du TCE)...mais soumis au bon vouloir de la Commission, qui n'a aucune obligation de le prendre en compte
- Renforcement du rôle des Parlements nationaux dans l'adoption des actes législatifs européens...mais uniquement concernant le principe de subsidiarité
- Augmentation significative des domaines relevant de la codécision entre le Conseil des ministres et le parlement européen...  
*mais* il reste 21 domaines sur 90 desquels le Parlement reste exclu : politique étrangère et de sécurité, marché intérieur, tarifs douaniers, politique monétaire, fiscalité, essentiel de la politique agricole, politique sociale en partie,...



attac

# . La poursuite du fonctionnement anti-démocratique de l'Union

- Et plus généralement : des pouvoirs du parlements européen toujours restreints (notamment : pas d'initiative législative)
  - Face au Conseil européen, qui vote toutes les lois
  - Face à la Commission européenne (non élue), qui cumulent des pouvoirs à la fois législatifs (initiative des lois), exécutifs, et judiciaires (surveillance de l'application des lois)
- Des pouvoirs des lobbyistes toujours non encadrés

Etc.

# Mais encore...



- dans le préambule : l'affirmation du rôle essentiel de « l'héritage religieux » dans le développement de nos valeurs universelles  
*...à l'encontre du principe de laïcité et des réalités historiques*
- une “nouveau” par rapport au TCE dans les objectifs de l'Union : « *des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration, ainsi que de prévention contre la criminalité et de lutte contre ce phénomène* ».  
*...dans la droite ligne des politiques sécuritaires*



**Et nous, citoyens**

**Comment faire face ?**

**Comment exprimer notre opinion sur ce nouveau traité européen ?**

**Comment entraîner un large débat public sur l'avenir de l'Europe et les enjeux du nouveau traité européen ?**

# □ Face au déni de démocratie, Exigeons un référendum !



attac

- Quel que soit l'avis sur le traité et parce que ce que le peuple souverain a décidé directement en 2005 ne peut être défait que par lui-même
- Pour un large débat public qui implique l'ensemble des citoyens
- Pour la possibilité donnée à tous les citoyens de se prononcer à nouveau sur un texte qu'ils ont rejeté en majorité il y a deux ans

*Exiger pour tout nouveau traité :*

- *une élaboration par la mise en place d'une assemblée élue par les citoyens avec la participation effective des parlements nationaux*
- *une ratification par référendum dans chaque État membre.*  
*(10 principes des Attac d'Europe)*

# □ Interpellons nos élus !



## Comment mettre les parlementaires en face de leurs responsabilités ?

- La soumission au référendum est seulement décidée par le président de la République...*mais* :  
→ s'il y a saisie du Conseil constitutionnel  
→ et si le Conseil constitutionnel décide une révision de la constitution française

➡ vote nécessaire des parlementaires aux 3/5ièmes → possibilité de blocage du processus

➡ interpellation des élus (lettre aux parlementaires, ...) et dénonciation de ceux qui soutiendront, par leur position, le passage en force de ce traité européen

# □ Dénonçons le plagiat du Traité Constitutionnel Européen !



En multipliant les conférences et débats publics et en faisant connaître nos positions le plus largement possible

- En faisant signer l'appel unitaire sur le projet de nouveau traité européen :

<http://www.collectifdu29mai.org/>

# □ Exigeons une autre Europe, démocratique, sociale, écologique



- En poursuivant nos réflexions sur l'autre Europe que nous voulons

avec 2 grands moments de débats à l'échelon européen :

*Université d'été des Attac d'Europe (août 2008)*

*Forum Social Européen (septembre 2008)*

- En préparant notre mobilisation pour une autre Europe à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne (2<sup>nd</sup> semestre 2008)

**Et en faisant connaître nos propositions d'alternatives pour une autre Europe**

**(cf. Manifeste d'Attac, 10 principes des Attac d'Europe,...)**



# Pour une Europe solidaire et qui renforce ses services publics



attac

- Abrogation de la directive Services, nouveau mandat confié pour s'opposer à l'AGCS de l'OMC
- Affirmation du principe qu'aucun service public ne peut être soumis au droit de la concurrence
  - Moratoire européen sur toutes les libéralisations (jusqu'à évaluation)
- Harmonisation sociale, avec instauration dans tous les pays de l'UE d'un salaire minimum selon le PIB par habitant
- Augmentation du budget de l'UE au profit notamment des fonds structurels, conditionnant tout élargissement

# Pour une Europe économique, monétaire et fiscale au service de l'ensemble des citoyens



**attac**

- *Contrôle démocratique des gouvernements et du Parlement européen sur la Banque centrale européenne, abandon du pacte de stabilité*
- *Harmonisation de la fiscalité, notamment celle des entreprises; interdiction des flux financiers entre l'UE et les paradis fiscaux; mise en place par l'UE de taxes globales sur les opérations financières et d'écotaxes; levée du secret bancaire*
- *Augmentation du budget européen de façon substantielle afin de financer: les fonds structurels; un processus de convergence sociale; la recherche et les projets d'infrastructures européennes; la réparation et la prévention des dégâts écologiques*

# Pour une Europe écologique et solidaire avec les autres pays du monde



- *Nouvelle génération de traités bilatéraux fondés sur les principes de solidarité, de cohésion sociale et de respect de l'environnement*
- *Augmentation de l'aide publique au développement des pays du Sud (0,7 % du PIB en 5 ans)*
- *Interdiction de l'exportation vers les pays du Sud de tout produit agricole subventionné par l'UE, et reconnaissance du droit à la sécurité et la souveraineté alimentaires*
- *Initiative internationale de l'UE pour diviser par dix d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre et par quatre la consommation d'énergies fossiles*

# □ Pour une Europe réellement démocratique



- Diminution des pouvoirs de la Commission Européenne (fin du monopole d'initiative législative, contrôle en matière de concurrence) ; élargissement des pouvoirs du Parlement Européen et participation des Parlements nationaux
- Réelle Capacité d'intervention directe des citoyens par pétition européenne

# Bibliographie



- .Attac, *Manifeste altermondialiste, Construire un monde solidaire, écologique et démocratique*, Paris, Mille et une nuits, 2007.**
- .Attac, « Les 10 principes des Attac d'Europe pour un traité démocratique », 30 mars 2007, <http://www.france.attac.org/spip.php?article6935>**
- .Attac, « Traité modificatif européen : une copie du TCE », *Lignes d'attac*, n°3, octobre 2007.**
- .R. Joumard, « Analyse détaillée du projet de traité modificatif de l'Union européenne », [http://www.local.attac.org/rhone/article.php3?id\\_article=1121](http://www.local.attac.org/rhone/article.php3?id_article=1121)**
- .P. Khalfa, « Traité modificatif de l'UE : inacceptable par sa méthode et pour son contenu ! », <http://www.france.attac.org/spip.php?article7377>**
- .J. Tosti, « Ratification des traités européens: pour y voir clair », <http://www.france.attac.org/spip.php?article7684>**
- .D.Perais, H.Maler, « Quand la plupart des éditorialistes adoptent, sans référendum, le nouveau traité européen », <http://www.france.attac.org/spip.php?article7651>**